



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 août 2021
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8832^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le vendredi 6 août 2021, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 6 août 2021, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 8832^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Alexandre Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Zouev.

Les membres du Conseil, M. Zouev et les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

